

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 4 avril 2019 (ordinaire)

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales
L'an deux mil dix-neuf le jeudi quatre avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CHIZÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BARRÉ, Maire.

Présents : Mesdames Nathalie MEMETEAU,

Messieurs Daniel BARRÉ, Dany BLONDIO, Thierry AUDEBERT, Bernard GUÉRIN, Didier MOUNOURY, Rodolphe RAMBAUD, Didier VRIGNAUD

Absents : Brigitte BASTARD, Valérie BOST, Diane DESMONTS, Catherine VRIGNAUD, Raphaël VILLEMIN,

Pouvoir : Diane DESMONTS à Rodolphe RAMBAUD

Secrétaire de séance : Didier MOUNOURY

Date de convocation : 28 mars 2019

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal, pour rappel, les membres du conseil le valident.

1. Approbation du compte administratif 2018 - Budget Commune

Délibération 2019D_24

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Dany BLONDIO, Adjoint au Maire en charge des finances, le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Daniel BARRÉ ;

Considérant que les écritures du Maire sont conformes ;

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des membres présents (8 voix pour) le maire s'étant retiré,

⇒ **Adopte le Compte Administratif de l'exercice 2018 qui laisse apparaître les résultats suivants pour la COMMUNE DE CHIZÉ :**

- Excédent de fonctionnement : **113 374,55 €**
- Déficit d'investissement : **18 277,74 €**

2. Approbation du compte de gestion 2018 - Budget Commune

Délibération 2019D_25

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, les titres de recettes émis et les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures en 2018 ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de Monsieur Daniel BARRÉ, et du compte de Gestion du Trésorier ;

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents (9 voix pour),

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexés ;

⇒ **Déclare que le compte de gestion dressé par le Trésorier, pour l'exercice 2018, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

3. Affectation du résultat 2018 - Budget Commune

Délibération 2019D_26

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître **un excédent d'exploitation cumulé N+ N-1 de 304 156,49 € (trois cent quatre mille cent cinquante-six euros, quarante-neuf centimes)**

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

⇒ **DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :**

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018		
RÉSULTAT AU 31/12/2018	Excédent	304 156,49 €
	Déficit	
(A) EXCÉDENT AU 31/12/2018		
Exécution du virement à la section d'investissement (1068)		3 750,24 €
Virement de la section de fonctionnement DF (023)		250 000 €
Virement de la section de fonctionnement RI (021)		250 000 €
(B) DEFICIT AU 31/12/2018		
Déficit à Reporter		

4. Vote des trois taxes

Délibération 2019D_27

VU l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour 2019,

Monsieur Daniel BARRÉ, Maire, expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois grands impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti), notamment :

- les limites de chacun d'après la loi du 10 janvier 1980,
- les taux appliqués et votés en 2018,
- le produit attendu cette année,

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

⇒ **DÉCIDE** de fixer les taux d'imposition pour l'année 2019 comme suit :

	Taux de l'année 2018	Taux votés pour 2019	Bases d'imposition prévisionnelles pour 2019	Produit fiscal attendu 2019
Taxe d'habitation	9,46%	9,46%	857 300 €	81101
Taxe foncière sur le bâti	10,17%	10,17%	593 600 €	60369
Taxe foncière sur le non bâti	32,91%	32,91%	56 200 €	18495
			TOTAL :	159965

Madame BOST rejoint l'assemblée

5. Vote du budget Primitif 2019 - budget commune

Délibération 2019D_28

Considérant l'obligation législative de voter le Budget Primitif avant le 15 avril 2019,

Ayant entendu l'exposé de Messieurs Daniel BARRÉ et Dany BLONDIO, rapporteurs du Budget Primitif 2019,

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

⇒ **ADOpte** le Budget Primitif 2019 de la commune avec reprise des résultats de 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

1. Section de fonctionnement : 818 250.49€
2. Section d'investissement : 803 097.24€

6. Approbation du compte administratif 2018 - Budget Lotissement

Délibération 2019D_29

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Dany BLONDIO, Adjoint au Maire en charge des finances, le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Daniel BARRÉ ;

Considérant que les écritures du Maire sont conformes ;

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des membres présents (9 voix pour) le maire s'étant retiré,

⇒ **Adopte le Compte Administratif de l'exercice 2018 qui laisse apparaître les résultats suivants pour le LOTISSEMENT de Chizé :**

- Excédent de fonctionnement : **0.00 €**
- Déficit d'investissement : **0.00 €**

7. Approbation du compte de gestion 2018 - Budget Lotissement

Délibération 2019D_30

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, les titres de recettes émis et les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures en 2018 ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de Monsieur Daniel BARRÉ, et du compte de Gestion du Trésorier ;

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents (10 voix pour),

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexés ;

⇒ **Déclare que le compte de gestion dressé par le Trésorier, pour l'exercice 2018, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

8. Vote du budget Primitif 2019 - budget Lotissement

Délibération 2019D_31

Considérant l'obligation législative de voter le Budget Primitif avant le 15 avril 2019,

Ayant entendu l'exposé de Messieurs Daniel BARRÉ et Dany BLONDIO, rapporteurs du Budget Primitif 2019,

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

⇒ **ADOpte le Budget Primitif 2019 du lotissement avec reprise des résultats de 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :**

- | | |
|--------------------------------|--------------|
| 3. Section de fonctionnement : | 112 400,00 € |
| 4. Section d'investissement : | 115 000,00 € |

9. Mise en vente du tracteur John Deere

Délibération 2019D_32

Considérant l'état et l'âge du véhicule, dont la date de première mise en circulation est le 10/06/1980, les élus propose la mise en vente du tracteur John DEERE (inventaire : VEH-1996-0121).

Considérant que deux acheteurs potentiels se sont déjà fait connaître.

La commission d'appel d'offres définira un prix de retrait. Les offres écrites déposées par tout moyen en mairie seront examinées en commission d'appel d'offres.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

- ⇒ **DONNE son accord** pour la mise en vente du tracteur John Deere au plus offrant.
- ⇒ **Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire signer tout document relatif à ce dossier,
- ⇒ **DIT** que cette recette sera portée au budget principal 2019 au compte 7751.

10. Questions diverses.

- Le prochain conseil municipal se déroulera le jeudi 25 avril 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures.

A Chizé, le 11 avril 2019

**Le Maire,
Daniel BARRÉ**